

**RÈGLEMENT Z-3001-100-22  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001  
VISANT DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRÉES DE GARAGE  
ET AUX ESPACES DE STATIONNEMENT**

**ATTENDU QU'**aux fins de la résolution 2022-07-450, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Éric Corbeil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** le premier et le second projet de règlement P1-Z-3001-100-22 et P2-Z-3001-100-22 ont été adoptés lors de séances ordinaires du conseil tenues les 4 juillet 2022 et 15 août 2022, par les résolutions 2022-07-459 et 2022-08-522;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit règlement afin de modifier certains éléments relatifs à l'aménagement d'un espace de stationnement, dont l'extension d'une entrée de garage en sous-sol;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PRÉAMBULE**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**OBJET**

Article 2

Le paragraphe e) de l'article 11.2.2 intitulé « Aménagement d'un espace de stationnement », dans la section sur les dispositions applicables spécifiquement au groupe d'usage « Habitation » du règlement Z-3001 est abrogé.

Article 3

Le paragraphe e) de l'article 17.1.6.1 du règlement Z-3001 intitulé « Cas où une extension est prohibée » se lisant comme suit est abrogé :

« e) Pour une entrée de garage en sous-sol ».

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

### Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Le maire,**

**Le greffier,**

\_\_\_\_\_  
**Éric Allard**

\_\_\_\_\_  
**George Dolhan, notaire**

---

Avis de motion :	4 juillet 2022
Dépôt du projet de règlement :	4 juillet 2022
Adoption du premier projet :	4 juillet 2022
Tenue de l'assemblée publique :	28 juillet 2022
Adoption du second projet :	15 août 2022
Adoption du règlement :	19 septembre 2022
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> novembre 2022

---